

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2012 COMPTE-RENDU

L'an deux mil douze, le 28 novembre à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 40.

1. Compte-rendu de l'assemblée précédente

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. Marché de collecte : choix du titulaire, autorisation de signature, variante

Les marchés de collecte (porte à porte et apport volontaire) arrivant à échéance le 1^{er} avril 2013, le SIRTOMRA a lancé une nouvelle consultation en juillet 2012.

Pour mémoire, il s'agit d'un marché à lot unique comprenant les prestations suivantes sur tout le territoire du SIRTOMRA ::

- collecte en porte à porte, une fois par semaine (C1) des ordures ménagères résiduelles
- collecte en porte à porte, une fois par semaine (C1) des déchets « secs » (poubelle jaune)
- collecte en apport volontaire, transfert et rechargement du verre.

La collecte en apport volontaire des journaux, revues, magazines sera supprimée au 1^{er} avril 2013.

En option, il était demandé de faire une offre pour la collecte des déchets secs une semaine sur deux (C 0,5) au lieu d'une fois par semaine.

Le marché sera signé pour 5 ans, reconductible deux fois un an.

Le délai de remise des plis était arrêté au 19 octobre à 12h, la commission d'ouverture des plis étant fixée au 19 octobre à 14h.

Neuf entreprises ont retiré le cahier des charges, deux nous ont informés par écrit qu'elles ne déposeraient finalement pas d'offre.

Un seul pli a été réceptionné (Véolia Soccoim) et la candidature jugée recevable par la CAO. L'offre a été analysée par Environnement et Solutions qui a présenté son rapport à la commission d'appel d'offres le 5 novembre 2012.

L'analyse économique a porté sur la durée maximale du marché, soit 7 ans.

- La solution de base, techniquement satisfaisante, est très légèrement supérieure à l'estimation : 741 572 €HT/an (estimation 733 162 €HT/an). Elle représente une économie de presque 12% par rapport au marché actuel.

- Par contre, l'option n'est économiquement pas intéressante, supérieure de presque 18% à l'estimation.

Du point de vue technique, l'offre de Véolia apporte aussi des améliorations, notamment la remontée d'information en temps réel pour la collecte en porte à porte, et la pesée embarquée en bout de grue pour l'apport volontaire.

Véolia propreté Soccoim propose, en variante, une prestation supplémentaire : le lavage annuel -intérieur et extérieur- de toutes les colonnes à verre (environ 90), pour 6 430 € HT/an. Il précise que cette variante pourra être activée en cours de marché. Actuellement, le nettoyage des colonnes est à la charge des communes.

Pour optimiser ses tournées avec une collecte hebdomadaire généralisée, l'entreprise propose un calendrier de collecte qui change le jour de collecte d'une trentaine de communes. Le calendrier sera fixé définitivement avec l'entreprise, à la mise au point du marché en tenant compte au mieux des contraintes qui ont été pointées par les communes.

Fixer au plus tôt le nouveau calendrier nous permettra de mettre en place un plan de communication pour informer les usagers des changements de jour de collecte.

D'autre part, l'entreprise, tout en s'engageant à collecter tout le territoire, liste une quarantaine de « points noirs » pour la sécurité des équipes de collecte. Le collecteur et le SIRTOMRA se rapprocheront des communes pour trouver des solutions adaptées.

L'assemblée, vu l'avis de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix), décide :

- **de retenir l'offre de base de Véolia Soccoim**
- **d'autoriser le président à signer le marché.**

La mise en place du nouveau marché de collecte (suppression de la collecte en apport volontaire du papier) amène à reconsidérer le parc des points d'apport volontaire.

Clément Calado, l'ambassadeur du tri, a fait un état des lieux du parc de conteneurs, qui est vieillissant. Il faudra envisager, au prochain budget, a minima un renouvellement de la signalétique, voire un renouvellement partiel ou total du parc.

3. Collecte des textiles sur le territoire du SIRTOMRA

Le problème a été évoqué lors de l'assemblée précédente. Le collecteur actuel, Eco-Textiles, ne donnait pas satisfaction (nombreux débordements). Un courrier recommandé demandant des actions pour que cessent les incidents est resté sans réponse et nous avons constaté, depuis, deux débordements. Cependant, ces deux débordements ont fait l'objet d'une réaction rapide de la part du collecteur qui passe, depuis, toutes les semaines à chaque point de collecte.

Aussi, sur proposition du président et sous réserve que le service reste satisfaisant, l'assemblée décide de ne pas rompre la convention avec Eco-Textiles avant terme. Le contrat sera cependant remis en cause pour tout nouveau dysfonctionnement.

4. Budget : admissions en non-valeur

Quelques factures d'apports en déchetteries adressées à des professionnels restent impayées (6 clients sur 216).

La plupart sont de faible montant (6 à 23 €). Outre les relances de la trésorerie, un courrier a été adressé à chaque client concerné, demandant qu'ils régularisent leur situation sous peine de voir leurs cartes invalidées.

Un client a une dette plus élevée (392,13). Sa carte a été invalidée dans l'attente d'un échéancier de paiement. Le président signale que l'entreprise concernée est en redressement judiciaire.

En fonction des réponses, des admissions en non-valeur pourront être proposées à l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

5. Avenant à la convention Recylum

Recylum est l'éco-organisme qui collecte les lampes (fluocompactes) et néons.

Chaque déchetterie est équipée de deux conteneurs (orange et rouge) et la collecte est gratuite.

Recylum propose de mettre à disposition des collectivités, à titre expérimental, des abris à conteneurs qui portent une signalétique.

Dans le cadre du test, Récyllum s'engage à fournir et livrer gratuitement les dispositifs (Neuille ayant bénéficié de la subvention investissement ne peut pas avoir ces abris).

En contrepartie, le SIRTOMRA s'engage à :

- Renoncer aux soutiens à l'investissement proposés par Récyllum,
- Renoncer au soutien à la communication de Récyllum pour l'année 2012 (estimé à 250 €),
- Conserver le dispositif sur une durée d'un an minimum,

L'assemblée, ouï cet exposé,

vue la convention signée le 14/02/2008 avec Recylum

Vu le projet d'avenant à ladite convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix),

Autorise le président à signer un avenant à la convention avec recylum pour la participation au dispositif de test des abris à conteneurs.

Affaires diverses

Déchetteries

- Les lundis 24 et 31 décembre 2012, les déchetteries seront ouvertes en continu de 9h jusqu'à 13h et fermées l'après-midi.
- Suite à l'état des lieux des déchetteries fait avec des élus du bureau, l'intervention de Véolia (exploitant) et de Crambes (entreprise de travaux qui a effectué la réhabilitation) a été demandée.
- Le SIRTOMRA doit refaire les panneaux d'information à l'entrée des déchetteries et attend un devis pour la plantation d'une haie coupe-vent en déchetterie de Patay.

Site internet

Le site internet est en cours d'élaboration et devrait être accessible fin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h00.